

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE LA COMMUNE DE VICQUES DU 27 JUIN 2016

Présidence :	M. Gabriel Friche, Président
Secrétaire :	Mme Sylvianne Fleury, secrétaire de l'Assemblée bourgeoise
Conseil communal :	Mme Sylviane Faivre, responsable des bourgeoisies
Bourgeois présents :	8 personnes assistent aux débats
Invités :	-
Lieu :	Centre communal de Vicques, 1 ^{er} étage

1. Salutations et souhaits de bienvenue

M. Gabriel Friche souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n°19 du 1^{er} juin 2016
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Salutations et souhaits de bienvenue ;
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 27 mai 2015;
(le document peut être consulté à l'administration communale ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse www.val-terbi.ch)
3. Statuer sur les demandes d'admission au sein de la Bourgeoisie présentées par :
 - a) Lucienne Fringeli née Rion
 - b) Yannick Fringeli ;
 - c) Noé Borer ;
4. Renoncer à exiger le paiement de l'indemnité garantie par l'hypothèque de sûreté grevant le feuillet 3340 du ban de Vicques, dans le cadre de la revente d'une part de copropriété de moitié de cet immeuble ;

5. Prendre connaissance du résultat des comptes de fonctionnement de la Bourgeoisie de Vicques pour l'année 2015 ;
6. Communications;
7. Divers et imprévus.

Nomination d'un scrutateur : M. Gabriel Charmillot

2. Approbation du procès-verbal du 27 mai 2015

Du fait que le procès-verbal peut être consulté sur le site internet de la commune de Val Terbi ainsi qu'au bureau communal, il n'en sera pas donné lecture.

Votation :

Les ayants droit bourgeois acceptent le procès-verbal du 27 mai 2015 à l'unanimité.

3. Statuer sur les demandes d'admission au sein de la Bourgeoisie présentées par :

- a) Lucienne Fringeli née Rion
- b) Yannick Fringeli
- c) Noé Borer

Débat de fond : Gabriel Friche, Président

Selon le Règlement d'admission des nouveaux bourgeois qui stipule que de nouveaux bourgeois peuvent être admis au sein de la bourgeoisie à la demande ou sur proposition aux conditions et selon les critères prévus aux articles suivants :

Critères généraux :

Les candidats requérants ou proposés devront répondre aux critères suivants :

- a) Être de citoyenneté suisse ;
- b) Manifester un intérêt pour la commune de Vicques durant au moins 10 ans, sans interruption ;
- c) Avoir habité dans la commune de Vicques durant au moins 10 ans, sans interruption ;
- d) Être domicilié à Vicques au moment du dépôt de la demande et de la décision de l'Assemblée bourgeoise ;

Conditions particulières et effets :

- a) L'admission d'un nouveau bourgeois entraînera celle de ses enfants mineurs et celle de son conjoint, si celui-ci le demande ;
- b) Les enfants majeurs peuvent, s'ils le désirent, demander leur admission à la citoyenneté bourgeoise ;
- c) Seront également admises les anciennes bourgeoises ayant perdu leur bourgeoisie, ainsi que leur conjoint et leurs enfants mineurs, avec leur accord ou à leur demande ;
- d) La bourgeoisie s'acquerra également par mariage, à la demande de l'intéressé.

Limite

En principe, le nombre d'admission est limité à deux par année, non comprises les nominations à la bourgeoisie d'honneur.

Gabriel Friche présente les personnes qui ont déposé une demande d'admission au sein de la Bourgeoisie de Vicques et qui sont les suivantes :

a) Lucienne Fringeli

Lucienne a déposé sa demande le 8 janvier 2016 et est une ancienne bourgeoise qui a perdu son droit lors de son mariage. Elle est domiciliée à Vicques depuis le 01.03.1985, soit depuis plus de 31 ans.

b) Yannick Fringeli

Yannick a déposé sa demande le 19 octobre 2015. Il est le fils de Lucienne et a été domicilié dans la commune de Vicques depuis sa naissance à l'exception d'une courte période où il a résidé à Courroux.

c) Noé Borer

Noé a déposé sa demande le 19 octobre 2015 et est le fils de Sandra Charmillot, qui est bourgeoise de Vicques. Noé Borer est né le 17 septembre 1995 et a résidé dans la commune jusqu'au 1^{er} août 1999, pour revenir s'installer à Vicques en janvier 2010 où il réside encore à ce jour.

Gabriel Friche relève que la commission bourgeoise a accepté de présenter, exceptionnellement, les trois demandes étant donné que le règlement spécifie « en principe » et que deux demandes ont été déposées en 2015 et une en 2016.

Questions :

Pour répondre à M. Friche Camille, Sylviane Faivre signale que si ce cas particulier se reproduit à l'avenir et que nous avons plus de deux demandes à traiter, la décision sera toujours du ressort de l'Assemblée bourgeoise. La Commission bourgeoise transmet à l'Assemblée uniquement sa proposition. De plus cette dernière a accepté de déroger à cet article du fait qu'il s'agissait de la maman et son fils pour Lucienne Fringeli et Yannick Fringeli et que deux demandes ont été déposées en 2015 et une en 2016, l'Assemblée de ce soir va donc statuer pour les années 2015 et 2016.

Gérard Friche souhaite connaître ce qui peut motiver ces personnes à demander leur admission bourgeoise à Vicques ?

Sylviane Faivre communique à l'assistance que Lucienne va retrouver sa bourgeoisie qu'elle a perdue suite à son mariage et que son fils souhaite avoir la même origine que sa maman. Pour Noé Borer, celui-ci s'est beaucoup investi au niveau du SIS de Vicques et il souhaite également posséder la même origine que sa maman, Sandra Charmillot qui est parmi nous ce soir, et qui est bourgeoise de Vicques. De plus il est très intéressé par la nature et donc par les forêts qui entourent le village de Vicques.

L'assistance souhaite vivement que ces nouveaux bourgeois participent aux prochaines assemblées.

Gérard Friche propose qu'un apéritif soit offert à l'issue de la prochaine Assemblée bourgeoise.

La commission bourgeoise a examiné ces différentes demandes et vous propose de les accepter.

Votation :

A l'unanimité des votants, les ayants droit bourgeois acceptent de déroger au Règlement d'admission des nouveaux bourgeois et décide de traiter les trois demandes.

A la majorité des votants, sans avis contraire, les ayants droit bourgeois acceptent les demandes d'admission au sein de la Bourgeoisie pour :

- a) Lucienne Fringeli née Rion**
- b) Yannick Fringeli ;**
- c) Noé Borer ;**

4. Renoncer à exiger le paiement de l'indemnité garantie par l'hypothèque de sûreté grevant le feuillet 3340 du ban de Vicques, dans le cadre de la revente d'une part de copropriété de moitié de cet immeuble ;

Débat de fond : Sylviane Faivre, conseillère communale

Madame Véronique Paupe-Schaffner a vendu à son ex-compagnon M.Guy Schaller, sa part de copropriété de moitié de l'immeuble feuillet 3340 du ban de Val Terbi-Vicques, selon contrat 16 mars 2016.

L'immeuble vendu est grevé d'une hypothèque de sûreté de fr. 50'500.00 au profit de la Bourgeoisie de Vicques, hypothèque qui avait été constituée lors de la vente de la parcelle en question, selon contrat du 12 décembre 2012.

En conséquence, l'Assemblée bourgeoise doit approuver le transfert de propriété en considérant qu'il s'agit d'un « cas spécial » ; en effet, nos conditions autorisent le transfert de propriété aux descendants ou au conjoint, mais ne traitent pas du cas des concubins.

Il faut relever que Mme Véronique Paupe-Schaffner ne réalise aucun bénéfice dans le cadre de cette transaction, M. Guy Schaller reprend l'intégralité de la dette hypothécaire et lui verse un montant de fr. 80'000.00 représentant le prélèvement qu'elle avait effectué auprès de sa caisse de retraite.

Questions :

Il est signalé à Michel Fromaigeat qu'étant donné qu'il n'y a pas de gain effectué lors de cette transaction, il n'y a donc pas lieu de vouloir récupérer le montant de l'hypothèque de sûreté de fr. 50'500.00. L'Assemblée bourgeoise de ce soir doit donner son aval pour permettre de valider la transaction.

Votation :

A la majorité des votants, sans avis contraire, les ayants droit bourgeois renoncent à exiger le paiement de l'indemnité garantie par l'hypothèque de sûreté grevant le feuillet 3340 du ban de Vicques, dans le cadre de la revente d'une part de copropriété de moitié de cet immeuble.

5. Prendre connaissance du résultat des comptes de fonctionnement de la Bourgeoisie de Vicques pour l'année 2015

Sylviane Faivre donne quelques explications au niveau des comptes bourgeois :

Le compte bourgeois boucle avec un excédent de revenus de fr. 8'965.89. Le budget 2015, tablait sur un excédent de revenus de fr. 4'690.00

Le compte forestier présente un excédent de charges de fr. 11'376.80. Ce déficit est provoqué par le fait que le Triage forestier Val Terbi a bouclé sa comptabilité 2015 à zéro franc, alors que nous avions prévu au budget un bénéfice de fr. 12'100.00.

Pas de dépassement budgétaire en 2015.

La commune de Val Terbi doit fr. 854'828.17 à la Bourgeoisie de Vicques.

Etat des fonds spéciaux au 31.12.2015 :

Fonds d'exploitation	Fr. 165'837.50
Fonds terrains bourgeois	Fr. 49'279.10
Fonds d'anticipation	Fr. 111'045.15
Actions Thermobois	Fr. 9'000.00

Les actions BKW ont rapporté un dividende de frs. 3'200.00 en 2015.

Pas d'investissement pour l'année 2015.

La fortune nette de la Bourgeoisie de Vicques se monte au 31.12.2015 à fr. 1'700'991.91.

Le marché du bois est actuellement délicat et ne se vend plus très bien.

Sylviane Faivre informe également l'assistance que la cabane du Pré Godat a été rénovée et des arbres seront encore coupés afin d'éclaircir les alentours. De nouvelles tables ont été posées ainsi que des fenêtres, du gravier aux alentours et elle a été rafraîchie. Le montant qui a été investi dans ces travaux est d'environ fr. 12'000.00.

Michel Fromaigeat demande pour quelles raisons d'autres communes bourgeoises ne s'en sortent pas financièrement.

Sylviane Faivre relève que la Bourgeoisie de Vicques a pu vendre des terrains pour la construction, ce qui a rapporté beaucoup d'argent à la bourgeoisie. De plus elle possède deux domaines qui sont loués ainsi que plusieurs terrains.

Jean-Claude Chevalier demande pour quelles raisons la bourgeoisie de Vicques n'investit pas dans un projet de construction?

Sylviane Faivre signale que ce n'est pas simple de se lancer dans une telle aventure et que pour un projet de construction d'immeuble, il vaut mieux être épaulé par une personne du métier. De plus André Chappuis rappelle que nous arrivons en fin de législature et qu'un projet aussi conséquent doit être engagé en début de législature afin d'éviter de transmettre de tels dossiers non achevés aux nouvelles autorités.

6. Communications

Sentiers communaux - scouts

Gabriel Friche communique que l'année passée le sentier qui longe toute « la Combe » a été rénové par les scouts. Pour cette année, il a été prévu d'entretenir le sentier qui passe de la ciblerie à « la Goule » et qui borde le pâturage. De plus il est prévu de rafraîchir les panneaux du sentier didactique. L'année prochaine, il sera intégré au programme la rénovation du sentier « des brebis », pour autant que la coupe de bois soit terminée.

7. Divers

Camille Friche souhaite obtenir des informations concernant les délais de réaménagement de la place de jeux qui est située « au Geneveret ». En effet, il relève qu'il est important de ne pas laisser pousser l'herbe afin d'éviter que les enfants qui accèdent à cette place ne se fassent piquer par des tiques.

André Chappuis signale qu'une place de jeux aussi petite soit-elle représente un investissement d'environ Fr. 30'000.00 et que le village de Vicques en possède trois. Pour l'instant nous n'avons pas plus d'informations à ce sujet de la part du Conseil communal.

Sylviane Faivre rapportera les propos de M. Friche au Conseil communal.

Gérard Friche demande à qui appartient la cabane de bûcheron qui est située sur un terrain bourgeois vers le chemin « du Paigre » et qui est particulièrement bien entretenue. Cet endroit est actuellement utilisé par Claude Charmillot. Sylviane Faivre va se renseigner à ce sujet.

Michel Fromaigeat relève qu'il a pu observer que des personnes accèdent au « Rétemberg » en camionnette et qu'elles dévalent ensuite les forêts en vélos. Sylviane Faivre nous informe que Luc Roueche, notre garde forestier, a déjà dénoncé, il y a peu de temps, l'aménagement illégal de pistes de VTT dans les forêts de la bourgeoisie de Vicques. Elle va donc prendre contact avec Luc afin de l'informer de ces agissements.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h.10 .

Vicques, le 27 juin 2016

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE
DE VICQUES**


Gabriel Friche
Président




Sylvianne Fleury
Secrétaire